



Demande de modification des prestations d'accueil

Prénom et nom de l'enfant	Date de naissance	Accueillant-e en Milieu Familial (AMF)

Nouvel horaire d'accueil de l'enfant précité : dès le 1er

Selon les Conditions générales du Réseau AJEMA, art. 5.1, le formulaire doit nous parvenir **au moins deux mois avant l'entrée en vigueur du nouvel horaire souhaité.**

Veuillez svp inscrire l'horaire complet de la semaine dans le tableau ci-dessous :

	Matin		Midi		Après-midi	
	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

L'enfant effectue le trajet école-domicile et domicile-école de l'AMF :

avec accompagnement **sans** accompagnement

Motif de la demande :

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le nouveau contrat par mail à afj.ajema@aras-vd.ch ou par courrier postal à l'adresse, *Accueil Familial de Jour Morges-Aubonne, Rue de Couvaloup 10. Case postal, 1110 Morges*

Lieu et date : Lieu et date :

Signature du parent : Signature de l'AMF :

Pour l'AMF en cas de diminution des heures d'accueil :

- Oui, je souhaite une proposition pour remplacer les prestations supprimées
- Non, je ne souhaite pas remplacer les prestations supprimées